

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

RH/SG/224282

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
AVOINE Patricia	Adjoint d'animation ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/09/2022

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT D'ANIMATION PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

RH/SG/224283

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1693 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints territoriaux d'animation,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEJEUNE Lucie	Adjoint territorial d'animation	25/08/2022
GOUIFFES Caroline	Adjoint territorial d'animation	27/08/2022
PAIN Céline	Adjoint territorial d'animation	27/08/2022

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

RH/SG/224285

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup> :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2022, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
ALEXANDRE Jérôme	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/08/2022
BESSIN André	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
COUPEY Sylvain	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
GLINKOWSKI Sophie	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
HODIN Corinne	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
LAILLE Claudine	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
LEBOISSELIER Thomas	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
LECARPENTIER Anaïs	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
LEJUEZ Véronique	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
MAHIER Florence	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
NOEL Annie	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
RENOUF Roselyne	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
REVERT Ghislaine	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
REVERT Hubert	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022
VALOGNES Amelina	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> cl	01/09/2022

**Article 2 :** Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

RH/SG/224286

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2022, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEBLOND Cyril	Adjoint technique territorial	01/08/2022
LECONTE Marc	Adjoint technique territorial	01/08/2022
REVERT Xavier	Adjoint technique territorial	01/08/2022
VALOGNES ROMBISSON Martial	Adjoint technique territorial	18/08/2022
BOURNOT Axel	Adjoint technique territorial	21/12/2022
CEUNINCK François	Adjoint technique territorial	22/12/2022

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT DE MATRISE PRINCIPAL

RH/SG/224288

### Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent de maîtrise principal au titre de l'année 2022, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
CAUCHEMEZ Caroline	AGENT DE MAITRISE	01/08/2022
FONTANET Philippe	AGENT DE MAITRISE	01/08/2022
HOCHARD Fabrice	AGENT DE MAITRISE	01/09/2022
LODDE Patrice	AGENT DE MAITRISE	01/08/2022
NORDEZ Bruno	AGENT DE MAITRISE	01/09/2022
ROUROU Jérémy	AGENT DE MAITRISE	01/09/2022

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

**RH/SG/224315**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEROUVILLOIS Nathalie	AGENT SOCIAL PPAL 2 <sup>ème</sup> CL	01/09/2022

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

Le Président,

David MARGUERITTE

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'AGENT SOCIAL PRINCIPAL 2ème CLASSE

**RH/SG/224314**

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°92-849 du 28 août 1992 portant statut particulier du cadre d'emplois des agents sociaux territoriaux,

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion à la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'agent social principal 2<sup>ème</sup> classe au titre de l'année 2022 est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LEGRAND Laetitia	AGENT SOCIAL	01/08/2022
KUHN Delphine	AGENT SOCIAL	18/08/2022
SANTINELLI Eloïse	AGENT SOCIAL	18/08/2022
THOMAS Julie	AGENT SOCIAL	18/08/2022

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 05 juillet 2022

Le Président,

David MARGUERITTE



## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1<sup>ère</sup> CLASSE

RH/SG/224280

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Administratif Principal 1<sup>ère</sup> classe, au titre de l'année 2022, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
LE DANOIS Sandrine	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/08/2022
LEPRAT Marie	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/09/2022
MOULIN Laurence	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/09/2022
DUBARRE Nathalie	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/12/2022
LACOUR Isabelle	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/12/2022
LEFILLIATRE Frédérique	Adjoint admin. ppal 2 <sup>ème</sup> cl.	01/12/2022

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 5 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**

## ARRETE FIXANT LE TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2<sup>ème</sup> CLASSE

RH/SG/224281

**Le Président de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,**

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique,

**Vu** le décret n°2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

**Vu** la délibération en date du 29 juin 2017 fixant les ratios d'avancement de grade,

**Vu** l'article 19 du décret 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

**Vu** l'arrêté n°2020-203538 en date du 18 décembre 2020 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

**Considérant** la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des fonctionnaires proposés,

**Considérant que** les nominations sont prononcées dans l'ordre du tableau, au cours de la période de validité qui ne peut excéder le 31 décembre de l'année en cours,

### ARRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe, au titre de l'année 2022, est arrêté définitivement comme suit :

Nom Prénom	Grade actuel	Promouvable à compter du
ROSE Sophie	Adjoint administratif territorial	01/11/2022

**Article 2** : Le Directeur Général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché au siège de la collectivité.

Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Cherbourg en Cotentin, le 5 juillet 2022

**Le Président,**

**David MARGUERITTE**